



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation en République
démocratique du Congo**

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Total des ressources approuvées pour 2019/20 ^a	1 048 690 400
Dépenses de 2019/20	1 036 092 00
Solde inutilisé de 2019/20 ^b	12 598 400
Crédits ouverts pour 2020/21	1 075 338 600
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 ^c	1 037 907 400
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21	37 431 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	1 054 608 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(7 929 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2021/22	1 046 678 900

^a Crédits ouverts (montant brut : 1 012 252 800 dollars ; montant net : 989 601 600 dollars) et autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (36 437 600 dollars) (voir [A/75/605](#), par. 3 à 5).

^b Le solde inutilisé de 2019/20 correspond au montant de l'autorisation d'engagement de dépenses (36 437 600 dollars) qui n'a pas été utilisé. Il n'y a pas de solde inutilisé en ce qui concerne les crédits de 1 012 252 800 dollars qui avaient été ouverts.

^c Estimations au 31 mars 2021.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2021. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport paru sous la cote [A/75/822](#), tandis que ses observations et recommandations sur les constatations et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont regroupées dans le rapport paru sous la cote [A/75/829](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Par sa résolution [73/315](#) et par sa décision [73/355](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 012 252 800 dollars (montant net : 989 601 600 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Par la suite, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 36 437 600 dollars pour financer le maintien de trois bataillons et l'application des recommandations issues de l'évaluation indépendante sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mambasa, ce qui était nécessaire compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Dans sa lettre datée du 28 avril 2020, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 36 437 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sans mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut total des ressources approuvées pour l'exercice s'est élevé à 1 048 690 400 dollars (montant net : 1 026 039 200 dollars) selon le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/605](#), par. 3 à 5).

3. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 1 036 092 000 dollars (montant net : 1 008 206 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 98,8 %. Comme indiqué dans la section V du rapport sur l'exécution du budget, le solde inutilisé chiffré à 12 598 400 dollars (montant brut) correspond au solde de l'autorisation d'engagement de dépenses (36 437 600 dollars). Le montant des crédits (montant brut : 1 012 252 800 dollars) a été intégralement dépensé, comme il est indiqué à la section III.A du rapport sur l'exécution du budget. Le solde inutilisé est égal à 1,2 % du total des ressources approuvées et résulte de l'effet combiné de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (39 551 900 dollars, soit 18,0 %) et de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (13 156 200 dollars, soit 2,5 %) et des dépenses opérationnelles (38 994 100 dollars, soit 13,2 %). Les écarts sont analysés en détail aux sections IV et V du rapport du Secrétaire général ([A/75/605](#)).

4. En 2019/20, des ressources d'un montant total de 39 552 400 dollars ont été réaffectées de la catégorie I (Militaires et personnel de police) (7 825 400 dollars) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (31 727 000 dollars) à la catégorie II (Personnel civil). Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget qu'il a fallu réaffecter des fonds à la catégorie II (Personnel civil) pour les raisons suivantes : les

taux de vacance effectifs moyens ont été plus faibles que prévu pour toutes les catégories de personnel, le coefficient d'ajustement a augmenté, les barèmes des traitements et indemnités applicables au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies ont été revus à la hausse, des indemnités de cessation de service ont été versées aux membres du personnel dont le poste avait été supprimé au 1^{er} juillet 2019 et des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ont été créés pour ces membres du personnel, le temps que la procédure de cessation de service soit menée à son terme. Il est également indiqué qu'il est tenu compte dans le montant total de 39 552 400 dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses dont le montant était fixé à 36 437 600 dollars (A/75/605, par. 87 à 89 ; voir également par. 2 du présent rapport).

5. Le Comité consultatif craint que les raisons ayant présidé à la demande concernant l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36 437 600 dollars, censées financer le nouveau déploiement militaire (voir par. 2 ci-dessus), n'aient pas été présentées dans leur intégralité. Il rappelle qu'il avait été informé que la MONUSCO ne serait pas en mesure de financer ce montant en raison de l'augmentation des besoins en personnel civil due à des taux de vacance de postes moins élevés que prévu, à l'augmentation du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international et à l'augmentation des barèmes des traitements pour le personnel recruté sur le plan national. Toutefois, il est maintenant évident qu'un montant supérieur à celui de l'autorisation d'engagement de dépenses a été transféré à la catégorie II (Personnel civil) pour financer le dépassement de crédits qui s'était produit, et que de façon générale les raisons avancées aux paragraphes 87 à 89 du rapport sur l'exécution du budget correspondent aux explications qui avaient été données à l'époque concernant l'incapacité de financer le montant sur lequel a porté l'autorisation d'engagement de dépenses (voir par. 2 ci-dessus). Le Comité souligne que tout montant accordé en vertu d'une autorisation d'engagement ne doit être utilisé qu'aux fins prévues. Il compte que le Secrétaire général donnera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des explications et une ventilation concernant l'emploi qui a été fait de l'autorisation d'engagement de dépenses.

Engagements non réglés

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés de la MONUSCO avaient été ramenés de 185 652 600 dollars en 2018/19 à 136 311 000 dollars en 2019/20. Il a également été informé que les montants susmentionnés concernaient principalement la catégorie I (Militaires et personnel de police), à raison de 155 527 400 dollars (83 %) pour l'exercice 2018/19 et de 103 483 500 dollars (76 %) pour l'exercice 2019/20. Le Comité a en outre été informé que les fonds engagés pour régler les factures impayées sont fonction des besoins et de la situation, comme le niveau de déploiement ou les mémorandums d'accord non signés, le solde impayé pour chaque exercice, au 30 juin, comprenant les factures impayées pour un trimestre, d'avril à juin, et qu'au cours de l'exercice 2018/19, trois mémorandums d'accord étaient à l'état de projet et non signés, alors qu'il n'y en avait qu'un au cours de l'exercice 2019/20.

Stratégie d'information

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la rapide transformation du paysage médiatique congolais et l'utilisation progressiste d'Internet, stimulée par l'adoption massive des téléphones mobiles dans le pays, avaient entraîné des changements majeurs dans la manière de consommer l'information. Le public disposait aussi de nouveaux canaux pour s'exprimer et

certaines personnes en profitaient pour diffuser des discours de haine et de fausses informations. Le Comité a également été informé que, pour faire face à ce problème, la MONUSCO s'était attachée à renforcer sa capacité de communication numérique, notamment dans un contexte de communication de crise, afin de contrer les discours de haine et de véhiculer des informations positives sur l'exécution de son mandat. La Mission, en coordination avec les services de communication stratégique du Département de l'appui opérationnel, a créé un groupe de l'information numérique en 2019/20 pour diriger cette nouvelle stratégie, notamment pour multiplier les échanges positifs avec la population congolaise par la voie numérique et pour assurer une veille numérique. En outre, afin de mettre en œuvre la stratégie, elle a formé le personnel à la production de contenus numériques et fait l'acquisition du matériel nécessaire. **Le Comité consultatif compte trouver des informations détaillées sur les activités et les meilleures pratiques du groupe de l'information numérique dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.**

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

8. Les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) se sont élevées à 9 061 800 dollars pour 2019/20, soit un dépassement de 4 778 500 dollars (111,6 %) par rapport aux dépenses qui étaient prévues (4 283 300 dollars), principalement en raison de la création, le temps que la procédure de cessation de service soit menée à son terme, de 10 emplois soumis à recrutement international et de 5 emplois soumis à recrutement national (en moyenne) réservés à des fonctionnaires dont les postes avaient été supprimés au 1^{er} juillet 2019 (A/75/605, par. 101). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits résultait de la création de 54 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) afin de conserver au service de la Mission les membres du personnel suivants entre le 30 juin 2019 et la date de cessation de service : a) les membres du personnel en congé de maladie de longue durée ; b) les membres du personnel ayant obtenu de la part du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies un sursis à l'exécution de la décision portant cessation de service ; c) les membres du personnel bénéficiant d'un engagement continu dont les lettres de licenciement ne pouvaient prendre effet qu'après l'approbation du budget ; d) les membres du personnel dont les contrats ne coïncidaient pas avec la fin de l'exercice budgétaire et couraient au-delà du 30 juin 2019 ; e) les membres du personnel en situation de handicap ou ayant un dossier de reconnaissance de leur handicap en cours. **Le Comité compte que des précisions sur les dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2019/20 seront données à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.** Il formule d'autres observations sur ce type de personnel dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

9. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 [A/75/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant la MONUSCO, qui portent notamment sur : a) les systèmes de drones aériens (voir également par. 34 ci-après) ; b) les prolongations d'engagements temporaires ; c) le matériel appartenant aux contingents ; d) la gestion des armes et des munitions. Le Comité rappelle la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant l'efficacité de la composante militaire de la

MONUSCO et note que l'Administration avait chargé une mission d'évaluation en décembre 2019 d'évaluer l'aptitude de la composante, y compris celle de la brigade d'intervention, à s'acquitter effectivement de son mandat de protection des civils, de repérer les déficiences et carences opérationnelles et de formuler des recommandations pratiques sur les moyens d'améliorer la performance de la force dans ces domaines ; il note également que la brigade d'intervention avait entamé la planification d'opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (A/75/5 (Vol. II), annexe). Le Comité consultatif rappelle son commentaire selon lequel certaines des observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes, concernant notamment l'évaluation, le déploiement tactique et l'engagement d'unités et de moyens militaires, sont des questions qui sont du ressort des États Membres et des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies (A/75/829, par. 14). **Il partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes sur les recommandations relatives aux questions administratives et budgétaires et espère qu'elles seront appliquées dans les meilleurs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions qu'au 31 mars 2021 les dépenses s'élevaient à 806 841 100 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, on estime que le montant total des dépenses atteindra 1 037 907 400 dollars (montant brut), soit un solde inutilisé de 37 431 200 dollars, ce qui correspond à des dépenses inférieures de 3,5 % aux ressources approuvées (1 075 338 600 dollars).

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création s'établissait à 22 691 581 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 22 096 345 200 dollars, laissant un solde impayé de 595 235 800 dollars. Au 1^{er} mars 2021, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 196 002 700 dollars, ce qui est suffisant pour constituer une réserve de fonctionnement permettant de couvrir trois mois de dépenses (177 219 600 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité a été également informé qu'au 31 décembre 2020, le montant restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 36 897 600 000 dollars. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

12. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} mars 2021, 291 demandes d'indemnité avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 7 977 000 dollars depuis la création de la Mission et 27 demandes étaient en instance de règlement. **Il compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

A. Mandat et hypothèses budgétaires

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution [1925 \(2010\)](#) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 20 décembre 2021 par sa résolution

2556 (2020). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MONUSCO pour l'exercice 2021/22 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/75/769). Il est indiqué que pour faciliter un dialogue politique soutenu avec le Gouvernement, la MONUSCO maintiendra son quartier général à Kinshasa, où se trouveront les membres de sa direction. Elle conservera cinq bureaux locaux, à Beni, Bunia, Bukavu, Goma et Kalemie, et concentrera sa présence là où il reste des problèmes de sécurité et de protection. En fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, elle se penchera sur l'opportunité de maintenir ses antennes à Uvira et à Butembo.

14. Comme décrit aux paragraphes 6 à 10 du projet de budget, conformément à la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité, le Gouvernement et la MONUSCO ont arrêté une stratégie commune (S/2020/1041) en vue de faciliter le transfert progressif des tâches de la Mission aux autorités congolaises, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres parties prenantes. La Mission réduirait ses effectifs civils et ses effectifs en tenue et, après la fermeture de ses bureaux locaux dans la province du Maniema et dans les Kasais pendant l'exercice 2020/21, elle n'interviendrait plus que dans les quatre provinces où elle est actuellement déployée (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika). Elle devrait commencer à se retirer progressivement du Tanganyika d'ici à la fin de juin 2022. Il est prévu que la police des Nations Unies aide la Police nationale congolaise à renforcer ses capacités, à lutter contre les menaces pesant sur l'ordre public et à démilitariser le maintien de l'ordre dans les quatre provinces. Les unités de police constituées de la Mission protégeraient le personnel et les installations des Nations Unies et soutiendraient le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise. La force continuerait d'appuyer les opérations menées conjointement avec les Forces armées de la République démocratique du Congo, et des forces de réaction rapide seraient déployées dans le cadre de la reconfiguration de la Brigade d'intervention (voir également par. 25).

B. Ressources nécessaires

15. Le projet de budget s'élève à 1 054 608 600 dollars et est en diminution de 20 730 000 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits de 1 075 338 600 dollars ouverts pour 2020/21 (voir le tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	509 957 600	519 930,0	526 078,6	414 750,9	522 261,7	(3 816,9)	(0,7)
Personnel civil	219 331 200	258 883,1	258 006,7	192 269,1	265 710,4	7 703,7	3,0
Dépenses opérationnelles	283 830 500	257 278,9	291 253,3	199 821,1	266 636,5	(24 616,8)	(8,5)
Montant brut	1 012 252 800	1 036 092,0	1 075 338,6	806 841,1	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)

Note : on trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/75/769) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2020/21^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	660	660	–
Membres des contingents	13 640	13 640	–
Police des Nations Unies	591	591	–
Membres d'unités de police constituées	1 410	1 410	–

^a Niveau maximum de l'effectif proposé/autorisé.

16. Les ressources proposées au titre des militaires et du personnel de police pour 2021/22 s'élèvent à 522 261 700 dollars, soit une diminution de 3 816 900 dollars (0,7 %) par rapport au montant réparti en 2020/21, principalement en raison de la réduction des dépenses prévues au titre du fret due au non-renouvellement des crédits qui avaient été ouverts pour le déploiement de deux forces de réaction rapide et le rapatriement d'un bataillon, et de la réduction de l'effectif moyen proposé pour les contingents, le personnel de la police des Nations Unies et les unités de police constituées, ainsi que pour les besoins connexes ; cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents du fait du déploiement de quatre forces de réaction rapide et par l'augmentation des frais de voyage liés au déploiement (A/75/769, par. 163 à 167).

17. On trouvera dans le tableau ci-après les coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2019/20 et 2020/21 et ceux qui sont proposés pour 2021/22.

Coefficient délais de déploiement

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient effectif en 2019/20</i>	<i>Coefficient approuvé pour 2020/21</i>	<i>Coefficient effectif au 28 février 2021</i>	<i>Taux effectif moyen au 28 février 2021</i>	<i>Coefficient effectif au 31 mars 2021</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2021</i>	<i>Coefficient proposé pour 2021/22</i>
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	30,3	23,0	28,5	31,7	25,5	31,1	23,0
Membres des contingents	4,7	4,2	11,5	6,9	9,9	7,3	5,7
Police des Nations Unies	46,4	10,0	37,1	46,8	36,2	36,8	23,0
Membres d'unités de police constituées	14,2	6,4	23,7	31,7	12,9	29,6	12,8

18. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020/21</i>	<i>Effectif proposé pour 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	720	698	(22)
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 720	1 655	(65)
Emplois de temporaire ^b	60	60	0

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020/21</i>	<i>Effectif proposé pour 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Volontaires des Nations Unies	347	328	(19)
Personnel fourni par des gouvernements	90	90	0
Total	2 937	2 831	(106)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

19. Le montant des prévisions de dépenses relatives au personnel civil s'élève à 265 710 400 dollars pour 2021/22, soit 7 703 700 dollars (3 %) de plus que le montant des crédits ouverts pour 2020/21. L'augmentation est due principalement à la révision à la hausse des barèmes des traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international et national et à des taux de vacance moins élevés pour les Volontaires des Nations Unies, et est partiellement compensée par une diminution liée à l'effet net de la suppression de 113 postes et emplois de temporaire (concernant 23 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 67 recrutés sur le plan national et 23 Volontaires des Nations Unies) à laquelle il est proposé de procéder, de la création de 7 postes et emplois de temporaire (concernant 3 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 4 Volontaires des Nations Unies) à laquelle il est proposé de procéder et à la transformation en postes et emplois soumis à recrutement national de 4 postes et emplois de temporaire jusqu'ici soumis à recrutement international (*ibid.*, par. 39).

20. En ce qui concerne le personnel civil, 2 831 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2021/22, dont 698 postes soumis à recrutement international, 1 655 postes soumis à recrutement national, 328 postes de Volontaires des Nations Unies, 60 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 90 postes réservés à du personnel fourni par des gouvernements, contre 2 937 postes et emplois approuvés pour 2020/21. On trouvera des informations sur les propositions relatives au personnel dans le rapport du Secrétaire général (*ibid.*, par. 39, 56 à 62, 72 à 76, 83 à 86, 89, 90, 95 à 97, 101 à 105, 113 à 131, 168, 170 et 172).

Création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)

21. Le Secrétaire général propose la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un(e) administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1) à la Section de l'appui à la stabilisation au titre de la composante 2 (Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo), qui relèverait du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire ([A/75/769](#), par. 95 et 96). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cet emploi est proposé du fait de la fusion à laquelle il est proposé de procéder pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le plan de stabilisation en un programme unique, qui engloberait des activités de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation. Il a également été informé que l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination serait en poste à Kinshasa et donnerait des orientations stratégiques à la Section de l'appui à la stabilisation de la MONUSCO, tandis que le spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) qui occupe un poste dans cette section s'occuperait plutôt des aspects opérationnels. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination : a) coordonnerait la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui

en matière de sécurité et de stabilisation et en superviserait l'exécution dans les Kasaï et au Tanganyika ; b) faciliterait les activités de bons offices menées en faveur de la réconciliation intercommunautaire ; c) se concerterait avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et la Division des affaires politiques. **Compte tenu de l'importance à long terme du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation qui est prévu, le Comité consultatif n'est pas convaincu du caractère provisoire des attributions de l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination. Il voit l'intérêt de cet emploi, mais n'est pas convaincu que le besoin opérationnel existe déjà à ce stade précoce du programme. Le Comité recommande donc de ne pas créer un emploi de temporaire d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination et entend se pencher de nouveau sur la question à la faveur d'un futur projet de budget.**

22. En ce qui concerne la composante Direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose de créer deux postes de spécialiste de la gestion de programme (1 P-4 et 1 P-3) dans le Groupe de la gestion des programmes, qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) ; le titulaire du poste P-4 exercerait les fonctions de chef d'équipe (ibid., par. 59 et 60). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que la charge de travail du Groupe de la gestion des programmes augmenterait puisque celui-ci coordonnerait le financement des activités relatives aux programmes du pilier Protection et opérations, notamment des activités relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la justice, à l'administration pénitentiaire, à la police des Nations Unies et aux affaires civiles. Le Comité a également été informé que les spécialistes de la gestion de programme mèneraient des activités d'appui et veilleraient à ce que les fonds soient décaissés et à ce que la comptabilité des fonds destinés aux activités relatives aux programmes, y compris aux projets à effet rapide, soit tenue avec exactitude. Le Comité a également été informé que la création de ces deux postes faisait suite au rapport d'audit¹ dans lequel le Bureau des services de contrôle interne indiquait, entre autres, que la MONUSCO devrait confier à un groupe ou à une ou plusieurs personnes la responsabilité du suivi et de l'évaluation du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En ce qui concerne le poste P-3, le Comité note que, d'après la description du poste, qui lui a été communiquée comme suite à sa demande, les attributions ont principalement trait à la gestion, au suivi et à la planification des projets à effet rapide. **Il note que le personnel déjà en poste devrait administrer les projets à effet rapide et qu'aucune ressource supplémentaire ne devrait être demandée à l'appui de ces projets², et recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste de la gestion de programme de classe P-3 (voir par. 44).**

23. Le Secrétaire général propose la création de quatre emplois de Volontaire des Nations Unies réservés à des spécialistes des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (1 poste soumis à recrutement international et 3 postes soumis à recrutement national) qui seraient basés dans les trois provinces orientales (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu). La personne qui serait recrutée sur le plan international favoriserait le dialogue politique avec le Gouvernement et le parlement, tandis que ses homologues recrutés sur le plan national faciliteraient les travaux politiques de la Mission dans le domaine de la protection des civils et de la stabilisation et fourniraient également un soutien lié aux élections de 2023 (A/75/769, par. 101 à 103). **Désireux**

¹ Bureau des services de contrôle interne, rapport n° 2018/146 (<https://oios.un.org/audit-reports>).

² Voir Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, « Guidelines: quick-impact projects » (lignes directrices sur les projets à effet rapide), numéro de référence 2017.17.

que les capacités nationales soient étoffées au moyen de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, le Comité consultatif recommande que le poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) soit un poste d'administrateur(trice) soumis à recrutement national.

Besoins en personnel liés au retrait

24. On trouvera aux paragraphes 39, 56, 62, 70, 75, 76, 83, 97, 104, 105, 113 à 131, 168 et 170 du projet de budget des informations sur la suppression de 113 postes et emplois de temporaire à laquelle il est proposé de procéder. En ce qui concerne les changements liés à la stratégie commune et à la fermeture des bureaux locaux (voir par. 13 et 14 ci-dessus), le Comité consultatif a demandé des précisions sur les changements touchant les effectifs et a obtenu les informations suivantes : a) Kananga : suppression de 57 postes et emplois ; maintien de 8 postes et emplois dont les titulaires travailleront avec l'équipe de pays des Nations Unies ; transfert de trois postes et emplois à d'autres bureaux de la MONUSCO ; b) Tshikapa : suppression de 9 postes et emplois ; maintien de 2 postes et emplois dont les titulaires travailleront avec l'équipe de pays des Nations Unies ; transfert d'un poste à un autre bureau de la MONUSCO ; c) Kindu : transfert de 10 postes à d'autres bureaux de la MONUSCO. Le Comité s'est fait fournir un tableau indiquant les postes et emplois à maintenir ou à transférer, comme suit :

Postes et emplois à maintenir ou à transférer

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification proposée</i>
Kananga			
Groupe de l'appui à la stabilisation	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Groupe de l'appui à la stabilisation	P-3	Coordonnateur(trice)	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Section de l'appui à la justice	P-3	Spécialiste de l'appui à la justice	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Section de l'appui à la justice	AN	Spécialiste de l'appui à la justice (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Division des affaires politiques	G	Assistant(e) (gestion des programmes)	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Section de la sécurité et de la sûreté	SM	Agent(e) de sécurité	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Section des droits humains	P-3	Spécialiste des droits humains	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification proposée</i>
Section des droits humains	VNU	Spécialiste des droits humains	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Bureau des affaires civiles	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Transfert à Kalemie
Bureaux locaux	VNU	Spécialiste de la planification et de la coordination	Transfert à Bukavu
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	AN	Assistant(e) (analyste de l'information)	Transfert à Goma
Tshikapa			
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme	VNU	Spécialiste des droits humains	Maintien du poste : coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies
Bureau des affaires civiles	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Transfert à Kalemie
Kindu			
Division des affaires politiques	P-3	Spécialiste des questions politiques	Transfert à Uvira
Section de la sécurité et de la sûreté	AN	Coordonnateur(trice) chargé(e) de la sécurité (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert à Goma
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme	P-3	Spécialiste des droits humains	Transfert à Goma
Radio Okapi	G	Assistant(e) d'information	Transfert à Kinshasa
Radio Okapi	G	Assistant(e) d'information	Transfert à Goma
Bureau des affaires civiles	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert à Bukavu
Bureau des affaires civiles	G	Assistant(e) (liaison)	Transfert à Uvira
Bureau des affaires civiles	G	Assistant(e) (liaison)	Transfert à Aveba
Centre de l'appui à la Mission	G	Assistant(e) (soutien logistique)	Transfert à Bunia
Antennes administratives locales	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert à Goma

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la planification de la stratégie du retrait de la MONUSCO, une cartographie des services à conserver pour le retrait progressif dans les Kasaïs, y compris en ce qui concerne les sites de Kananga et de Tshikapa, a permis de conclure qu'il serait bon de conserver une capacité résiduelle d'analyse du contexte politico-sécuritaire, qui aiderait l'équipe de pays à établir et exécuter ses programmes, et que la Mission avait l'intention de conserver des moyens de coordination à Kananga à cette fin. Ayant posé la question, il a été informé que les provinces des Kasaïs et du Tanganyika, qui sont les zones dans lesquelles la MONUSCO va se retirer progressivement, ont été retenues pour servir au transfert à titre expérimental des fonctions exécutées par la Mission et que des discussions sont en cours pour élargir cette approche à d'autres provinces. Toutefois, il note que la Mission qualifie la fermeture des bureaux locaux d'ajustements déjà apportés dans les zones où la situation s'est suffisamment améliorée pour pouvoir être gérée sans son soutien par le Gouvernement congolais (A/75/769, par. 6). Le Comité note également que des explications ont été données pour le maintien des postes et des emplois de temporaire, mais que cela n'est pas le cas pour les lieux envisagés pour le transfert. **Le Comité est d'avis que des propositions ciblées et justifiées auraient dû être présentées dans le projet de budget pour le maintien ou le transfert des postes ou des emplois de temporaire dont étaient dotés les bureaux locaux qui avaient été fermés. Il compte que des informations complémentaires seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que les hypothèses budgétaires et les ressources nécessaires au retrait seront présentées de manière centralisée dans le projet de budget pour l'exercice 2022/23 (voir également par. 13 et 14).**

Ressources en personnel liées au Centre de services régional d'Entebbe

26. Le Secrétaire général propose la suppression de 37 postes et emplois de temporaire, qui s'explique par le fait que la MONUSCO ne sera plus autant tributaire du Centre de services régional d'Entebbe (ibid., par. 116, 120, 122 et 126 à 131). Le Comité consultatif examine le concours apporté à la MONUSCO par le Centre de services régional d'Entebbe aux paragraphes 40 à 42.

Taux de vacance

27. On trouvera dans le tableau ci-après les taux de vacance du personnel civil constatés pendant les exercices 2019/20 et 2020/21 et ceux qui sont proposés pour 2021/22. Le Comité note que l'application de taux qui diffèrent des taux de vacance effectifs pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2021, n'est pas justifiée : a) personnel recruté sur le plan international : un taux de vacance de 11,5 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 12,1 % et que le taux effectif s'établit à 12,4 % ; b) agents des services généraux recrutés sur le plan national : un taux de vacance de 4,6 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 5,0 % et que le taux effectif s'établit à 5,5 % ; c) Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international : un taux de vacance de 2,7 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 6,8 % et que le taux effectif s'établit à 9,8 % ; d) Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national : un taux de vacance de 9,1 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 18,2 % et que le taux effectif est de 27,3 %.

Catégorie	Taux effectif pour 2019/20	Taux approuvé pour 2020/21	Taux effectif au 31 janvier 2021	Taux effectif au 28 février 2021	Taux effectif moyen au 28 février 2021	Taux effectif au 31 mars 2021	Taux effectif moyen au 31 mars 2021	Taux effectif proposé pour 2021/22
-----------	----------------------------	----------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--	-------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Personnel civil

Personnel recruté sur le plan international	11,8	11,4	12,1	13,1	12,1	12,4	12,1	11,5
---	------	------	------	------	------	------	------	------

Catégorie	Taux effectif pour 2019/20	Taux approuvé pour 2020/21	Taux effectif au 31 janvier 2021	Taux effectif au 28 février 2021	Taux effectif moyen au 28 février 2021	Taux effectif au 31 mars 2021	Taux effectif moyen au 31 mars 2021	Taux proposé pour 2021/22
<i>Personnel recruté sur le plan national</i>								
Administrateurs	16,2	17,6	10,6	10,1	11,1	9,5	11,1	10,6
Agents des services généraux	4,1	4,1	5,3	5,3	4,9	5,5	5,0	4,6
<i>Volontaires des Nations Unies</i>								
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	6,0	9,6	8,9	9,2	6,6	9,8	6,8	2,7
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	18,2	18,2	36,4	27,3	18,2	27,3	18,2	9,1
<i>Emplois de temporaire^a</i>								
Emplois soumis à recrutement international	20,0	0,0	33,3	16,7	22,9	16,7	16,7	16,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	75,0	11,0	12,5	12,5	34,3	12,5	37,5	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	4,1	2,2	4,3	2,7	4,3	2,2	0,7
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	30,0	34,4	36,7	38,6	37,8	38,9	38,9

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

28. Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (voir également A/74/737/Add.12, par. 16).

Postes vacants

29. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que 173 postes étaient vacants au 28 février 2021, dont 12 depuis deux ans ou plus (1 P-3, 6 AN et 5 GN). Le Comité a également été informé que la procédure de recrutement en était à des stades différents pour 10 postes, qu'il s'agisse des opérations préliminaires ou plus avancées de sélection ou d'évaluation des candidats, tandis que rien n'avait été fait pour les deux postes suivants : a) un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe des questions de genre, vacant depuis le 1^{er} juillet 2016 ; b) un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe de la sécurité et de la santé au travail, vacant depuis le 1^{er} juillet 2018. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 74/286, par. 26 et 28). Dans la même résolution, elle a prié également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget suivant, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (ibid., par. 28). En ce qui concerne les postes n'ayant pas fait l'objet d'une justification, le Comité recommande la suppression des postes d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe des questions de genre, et de**

spécialiste de l'hygiène et de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe de la sécurité et de la santé au travail.

30. En ce qui concerne les dépenses communes de personnel pour 2021/22, dont le montant s'établirait à 67 171 500 dollars, contre 57 588 600 dollars en 2019/20 et 38 541 000 dollars en 2020/21, le Comité consultatif s'est renseigné et a été informé que les dépenses avaient été moins élevées que prévu en 2019/20 et 2020/21 en grande partie à cause de l'interruption des voyages motivée par la pandémie de COVID-19 et du report des voyages autorisés au titre des avantages du personnel (voyages pour congé dans les foyers ou pour congé familial, par exemple). Il est prévu que les restrictions pesant sur les voyages soient progressivement levées au cours de l'exercice 2021/22 et que les voyages autorisés au titre des avantages du personnel reprennent.

31. Sous réserve de l'observation qu'il a formulée au paragraphe 40 et des recommandations qu'il a faites aux paragraphes 21 à 23 et 29, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Il conviendra d'ajuster le montant des dépenses opérationnelles correspondantes.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
					Montant	Pourcentage
	(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles						
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	210,4	708,8	181,3	695,3	(13,5)	(1,9)
Voyages officiels	3 583,3	5 444,9	1 911,9	4 812,4	(632,5)	(11,6)
Installations et infrastructures	53 732,3	58 248,8	43 360,4	47 457,1	(10 791,7)	(18,5)
Transports terrestres	12 572,3	13 657,2	10 216,9	10 191,9	(3 465,3)	(25,4)
Opérations aériennes	104 700,3	125 650,1	81 743,0	110 221,5	(15 428,6)	(12,3)
Opérations maritimes ou fluviales	1 228,6	345,0	367,6	701,5	356,5	103,3
Communications et informatique	31 465,0	38 169,1	26 640,4	42 940,1	4 771,0	12,5
Santé	6 709,2	1 558,7	2 392,4	2 308,8	750,1	48,1
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	41 591,9	45 970,7	31 991,4	45 807,9	(162,8)	(0,4)
Projets à effet rapide	1 485,6	1 500,0	1 015,8	1 500,0	–	–
Total	257 278,9	291 253,3	199 821,1	266 636,5	(24 616,8)	(8,5)

32. La diminution prévue pour 2021/22 se décompose comme suit : a) des réductions au titre des consultants et des services de consultants, des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes et des fournitures, services et matériel divers ; b) des augmentations au titre des opérations maritimes ou fluviales, des communications et de l'informatique et de la santé ; c) des dépenses constantes au titre des projets à effet rapide (A/75/769,

sect. II et III). Le Comité consultatif examinera les questions relatives à l'acquisition de conteneurs maritimes et à la lutte antimines dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

33. Tout en prenant note de la réduction globale qui est proposée pour les dépenses opérationnelles pour 2021/22, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications fournies suffisent à justifier les prévisions de dépenses dont il est question ci-après. Compte tenu également de la sous-utilisation des crédits et des conséquences que la COVID-19 continuera probablement d'avoir, ainsi que de la réduction des effectifs de la MONUSCO, il formule les observations suivantes et recommande les ajustements ci-après :

a) Consultants et services de consultants : les ressources proposées, d'un montant de 695 300 dollars, sont en recul de 13 500 dollars (1,9 %). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées au titre des consultants pour 2020/21 s'élevait à 181 300 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 708 800 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le faible niveau de dépenses en 2020/21 s'expliquait par le fait que l'on avait eu recours au savoir-faire existant en interne et qu'il n'avait pas été nécessaire de faire appel à des consultants. **Le Comité compte que la MONUSCO continuera de s'attacher à utiliser les capacités internes plutôt que de se tourner vers des consultants et recommande une réduction de 10 % (69 500 dollars) des ressources proposées au titre des consultants et des services de consultants ;**

b) Voyages officiels : les ressources proposées, d'un montant de 4 812 400 dollars, font apparaître une diminution de 632 500 dollars (11,6 %). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées pour 2020/21 s'élevait à 1 911 900 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 5 444 900 dollars. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que la réduction des prévisions de dépenses était due à la diminution du nombre de voyages en raison de l'augmentation du nombre de réunions et de formations en ligne, et qu'il avait été tenu compte des enseignements tirés de la pandémie. **Le Comité réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que les voyages doivent être budgétisés en pleine conformité avec les dispositions des documents ST/SGB/2009/9 et ST/AI/2013/3. Il recommande de réduire de 15 % (721 900 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels ;**

c) Installations et infrastructures : les ressources proposées, d'un montant de 45 457 100 dollars, sont en recul de 10 791 700 dollars (18,5 %). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées pour 2020/21 s'élevait à 43 360 400 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 58 248 800 dollars. Le Comité consultatif note que les crédits ont été sous-utilisés pour plusieurs rubriques budgétaires, notamment en raison de la réduction des effectifs de la Mission. Ayant posé la question, il a été informé que la pandémie avait eu des conséquences sur les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et avait entraîné un ralentissement de la réception des biens et des fournitures. Les prévisions de dépenses au titre des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation ont trait à des projets déjà en cours en 2020/21 et aucun projet en cours ne sera reporté au prochain exercice budgétaire, pas même les travaux de construction de l'hôpital de Beni. Les projets prévus en 2021/22 concernent : i) les infrastructures de raccordement à des réseaux de production d'hydroélectricité pour plusieurs sites à Goma, Bukavu et Beni ; ii) le remplacement des logements préfabriqués délabrés dans lesquels les contingents sont hébergés ; iii) l'entretien des routes et les projets environnementaux,

y compris l'amélioration des fosses septiques, des puits d'infiltration et des blocs sanitaires ; iv) la modernisation des camps militaires. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits alloués à certaines rubriques budgétaires et du fait que la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en 2021/22 et sur la capacité de la Mission de recevoir le matériel et les fournitures dont elle a besoin, le Comité recommande une réduction de 7 % (3 322 000 dollars) des ressources proposées au titre des installations et des infrastructures. En outre, il compte que la Mission améliorera la planification de ses projets, notamment en établissant un plan d'acquisition pluriannuel, ce qui aidera à justifier les besoins en ressources ;**

d) Communications et informatique : les ressources proposées, qui s'élèvent à 42 940 100 dollars, sont en augmentation de 4 771 000 dollars (12,5 %). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées pour 2020/21 s'élevait à 26 640 400 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 38 169 100 dollars. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées comprenaient un montant d'environ 10 millions de dollars pour le coût annuel du matériel de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation et qu'après l'adoption par l'Assemblée générale du budget de la MONUSCO pour 2020/21, dont le montant était inférieur de 12,4 millions de dollars environ au montant prévu dans le projet présenté par le Secrétaire général, la Mission avait dû revoir ses hypothèses et avait décidé de reporter le déploiement de l'unité au 1^{er} janvier 2021, réduisant ainsi de 5 millions de dollars, soit la moitié, les dépenses prévues pour cette unité ; aucune dépense n'a encore été engagée à ce titre pendant l'exercice 2020/21. **Nonobstant le retard pris dans le déploiement du matériel destiné à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, le Comité consultatif considère que l'augmentation qui est proposée au titre des communications et de l'informatique n'est pas pleinement justifiée et recommande donc une réduction de 5 % (2 147 000 dollars) ;**

e) Fournitures, services et matériel divers : les ressources proposées, d'un montant de 45 807 900 dollars, font apparaître une réduction de 162 800 dollars (0,4 %). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées pour 2020/21 s'élevait à 31 991 400 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 45 970 700 dollars. Les ressources proposées pour 2021/22 au titre du fret et des dépenses connexes s'élèvent à 12 213 900 dollars ; au 31 mars 2021, le montant des dépenses enregistrées s'élevait à 6 076 008 dollars, alors que les crédits ouverts se chiffraient à 12 316 500 dollars. **Compte tenu des conséquences que la pandémie de COVID-19 aura au cours de l'exercice 2021/22, en particulier sur les services de fret mondiaux, et de la sous-utilisation des crédits en 2020/21, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (1 221 400 dollars) des ressources proposées au titre du fret et des dépenses connexes.**

Systèmes de drones aériens

34. Le Comité consultatif rappelle qu'au cours de l'exercice 2019/20, la MONUSCO a remplacé ses systèmes de drones aériens et opté pour de nouveaux services offrant un bon rapport coût-efficacité de façon à améliorer les performances et les capteurs. Le nouveau contrat, qui a pris effet le 29 janvier 2020, prévoit 2 000 heures de vol par an et comporte une disposition en vertu de laquelle il peut être procédé à des ajustements financiers pour faible fiabilité à l'issue de chaque année d'exécution (A/74/737/Add.12, par. 23). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la pleine capacité opérationnelle avait été atteinte en août 2020, avec un taux d'utilisation de 80 % au cours de l'exercice 2020/21, contre 35 % en 2017/18 ; le taux d'utilisation s'établissait à 52 % pour l'ancien contrat et à 39 % pour le nouveau contrat en 2018/19 ; il s'établissait à 18 % en 2019/20. Il a également été

informé que c'était la force qui décidait ou non de l'opportunité d'utiliser les systèmes de drones aériens et qu'il n'y avait donc pas d'abattement pour sous-utilisation. En outre, le contrat actuel comporte une disposition selon laquelle il est procédé à un abattement si la fiabilité annuelle moyenne du système est inférieure à 95 % ; la fiabilité est mesurée tous les mois et les pénalités financières sont appliquées annuellement. Au cours de la période contractuelle allant de janvier 2020 à janvier 2021, le taux de fiabilité s'est établi à 94,5 % et une pénalité de 35 108,85 euros a donc été appliquée. Il n'est pas tenu compte des dispositions contractuelles concernant la fiabilité dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22, car l'on considère que la fiabilité sera conforme au seuil contractuel de 95 %.

35. Le Comité consultatif note qu'aucun abattement n'est appliqué pour sous-utilisation et qu'un abattement n'est opéré que lorsque la fiabilité annuelle moyenne du système tombe en dessous de 95 %. Étant donné que c'est la MONUSCO qui décide ou non d'utiliser les systèmes de drones aériens, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer l'utilisation qui est faite de ces systèmes et de revoir le contrat afin d'y incorporer une disposition prévoyant un abattement pour sous-utilisation, et le prie de faire le point de la question dans le prochain projet de budget. Le Comité examinera les questions relatives à l'acquisition de systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

36. Sous réserve de recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 31 et 33 a) à e), le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

37. Les mesures prises par la MONUSCO pour faire face à la COVID-19 pendant l'exercice 2019/20 sont décrites aux paragraphes 28 à 35 du rapport sur l'exécution du budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO avait fourni un soutien multisectoriel au Gouvernement et à la population et pris une série de mesures à leur intention ; ce soutien et ces mesures avaient pris la forme suivante : a) des missions de bons offices et un soutien à l'équipe nationale chargée de la lutte contre la COVID-19 ; b) un soutien aux activités de planification des autorités nationales et provinciales, y compris un soutien logistique et un appui concernant l'intégration des questions de genre ; c) un programme de Radio Okapi à l'intention des établissements scolaires et la collaboration avec une radio locale concernant des messages de sensibilisation sur la COVID-19 ; d) l'apport d'une aide aux établissements pénitentiaires visant à limiter la propagation du virus ; e) l'apport du concours de la police des Nations Unies pour la recherche et le suivi des contacts. Il a également été informé que les modalités de travail exceptionnelles qui étaient entrées en vigueur autorisaient le personnel à télétravailler en dehors de la zone de la Mission et qu'en avril 2020, 100 membres du personnel (recrutés sur le plan national ou international) avaient opté pour cette solution ; on comptait actuellement 13 membres du personnel qui télétravaillaient en dehors de la zone de la Mission. De plus, depuis le 7 septembre 2020, il avait été mis fin aux modalités de travail exceptionnelles en dehors de la zone de la Mission, mais elles continuaient de s'appliquer dans la zone de la Mission.

38. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il

importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la Coordonnatrice résidente ou le Coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/286, par. 15). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget.

Recouvrement des coûts

39. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2019/20, un montant de 9 674 154 dollars avait été recouvré, au titre des recettes accessoires, pour l'appui fourni aux entités des Nations Unies et à d'autres entités. À sa demande de précisions, il lui a été répondu que seul un montant de 534 518 dollars avait été crédité parmi les recettes accessoires et ne pouvait pas être dépensé, tandis que le reliquat de 9 139 636 dollars avait été versé sur les comptes de la MONUSCO. En ce qui concerne ce dernier montant, 8,31 millions avaient été réaffectés à la Mission. Il est rendu compte du montant ne pouvant pas être dépensé dans le tableau figurant à la section D du projet de budget, à la rubrique Recettes diverses ou accessoires. **Le Comité consultatif est d'avis que les recettes ne pouvant pas être dépensées, y compris celles provenant de l'utilisation des vols de la MONUSCO en fonction des places disponibles, devraient être restituées aux États Membres. Il compte que des informations supplémentaires seront données à l'Assemblée générale sur les montants inscrits parmi les recettes accessoires ou portés au crédit de la Mission lorsqu'elle examinera le présent rapport.** Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport relatif aux conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/829, par. 33 à 36) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Centre de service régional d'Entebbe et Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

40. Le Secrétaire général indique que la Mission réduira sa dépendance vis-à-vis du Centre de services régional d'Entebbe pour la relève des contingents, étant donné qu'elle dispose désormais de suffisamment de camps de transit et que, grâce aux travaux de modernisation et d'extension, la piste de Goma pourra accueillir les gros porteurs servant à la relève des contingents. La MONUSCO n'aura plus besoin d'affréter autant de vols à destination d'Entebbe pour les congés de détente et, suivant la pratique établie dans d'autres missions, paiera en lieu et place une somme forfaitaire pour les voyages à destination de cette ville, lieu désigné pour ce type de congé. Le Secrétaire général indique également que la Mission s'attachera à augmenter le nombre de livraisons effectuées directement en République démocratique du Congo pour éviter que les produits ne transitent par Entebbe et ainsi réduire les besoins d'entreposage, de manutention, de transit et de distribution (A/75/769, par. 36). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que 37 des postes qu'il était proposé de supprimer étaient des postes de la MONUSCO ; leurs titulaires étaient basés à Entebbe et fournissaient des services à la Mission dans les domaines fonctionnels comme les opérations aériennes, les transports terrestres, le contrôle des mouvements, l'approvisionnement, l'entreposage et les services

technologiques, ainsi qu'un appui aux vols, aux livraisons et à la relève des contingents. Il est également prévu que les mesures suivantes aideront à faire des économies d'échelle et à obtenir des gains d'efficacité : la relève se fera exclusivement à partir de Goma, le camp de transit de Bujumbura sera fermé, il n'y aura plus de relève des contingents à partir de Kigali et l'on recourra moins au camp de transit d'Entebbe ; les économies annuelles qui en résulteraient sont chiffrées à 674 000 dollars. La Mission cessera de se servir de ses appareils aux fins des congés de détente, ce qui lui permettra de se défaire d'un avion et d'économiser ainsi 3,4 millions de dollars par an.

41. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été fournies, mais estime qu'une évaluation complète aurait pu lui être donnée. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2022/23, une analyse coûts-avantages du maintien des services à Entebbe ou de leur transfert, les gains d'efficacité effectifs, y compris pour ce qui y est du versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente, et des informations sur la justification et le coût du maintien de la gestion des installations et des infrastructures au Centre de services régional.

42. En ce qui concerne le statut du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au Centre de services régional, le Comité consultatif a été informé qu'une étude approfondie avait été consacrée aux attributions et aux responsabilités du Centre de contrôle, du Centre stratégique des opérations aériennes situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et de la Section de l'appui centralisé aux achats du Département de l'appui opérationnel à Entebbe, et du fait qu'il était envisagé que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements devienne un centre de déploiement et de soutien avancés. En outre, une proposition détaillée a été présentée dans le projet de budget du Centre de services régional pour 2021/22 (A/75/770) et un résumé des constatations figure dans le rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/75/786). **Le Comité compte que des informations sur les changements de nature à toucher les opérations de la MONUSCO, notamment dans le contexte de la réduction de ses effectifs et d'un moindre recours aux services du Centre de services régional d'Entebbe, seront présentées dans les futurs projets de budget, s'il y a lieu.** Il formule d'autres observations sur le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

43. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de projets environnementaux sont proposés pour 2021/22, notamment l'amélioration des fosses septiques, des puits d'infiltration et des blocs sanitaires, ainsi que la modernisation des camps servant aux contingents et aux unités de police constituées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action environnemental de la Mission et conformément à la stratégie environnementale. En outre, des gains d'efficacité sont attendus, notamment du fait de l'installation de parcs de panneaux solaires sur les sites de la Mission à Goma, qui aideront à réduire la facture d'électricité (A/75/769, par. 110 et 133). **Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement et espère que des informations détaillées sur leur état d'avancement ainsi que sur le cahier des charges, les produits et les dates de début et de fin des activités seront fournies dans les futurs projets de budget. Il rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prié le Secrétaire général de**

renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (résolution 74/286, par. 17). Le Comité formule d'autres observations sur les activités environnementales dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Projets à effet rapide

44. Des informations sur les projets à effet rapide sont données aux paragraphes 159 à 161 du projet de budget ; ces projets continueront d'être un outil de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la MONUSCO dans les zones où cette dernière est présente. Les projets prévus pour l'exercice 2021/22 continueront de porter sur : l'installation de panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires et de points d'eau ; la construction de centres de formation professionnelle et leur dotation en matériel ; la réparation de ponts ; la remise en état des commissariats ou des postes de la Police nationale congolaise et des bâtiments occupés par l'administration (A/75/769). **Le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait améliorer la planification générale et évaluer les projets régulièrement³. Il considère qu'elle devrait se fonder sur les meilleures pratiques et sur les enseignements tirés des évaluations pour allouer les ressources aux projets ayant les effets les plus marqués. Il compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget.**

Activités relatives aux programmes

45. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le projet de budget suivant et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes (résolution 74/286, par. 19). Le Secrétaire général indique qu'un montant de 11 051 000 dollars est proposé pour l'exercice 2021/22 pour la mise en œuvre d'une série d'activités, telles que des mesures de confiance, des projets de stabilisation communautaire, la réduction de la violence, la protection des droits humains, l'état de droit et les institutions de sécurité, et la gestion des armes légères et de petit calibre (A/75/769, par. 148 à 158). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités de déminage étaient déléguées au Service de la lutte antimines, qui en confiait l'exécution à son partenaire de réalisation, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dans les cas où les contingents ne disposaient pas du matériel et des capacités voulus pour procéder eux-mêmes au déminage. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'établir un plan de mise en œuvre comportant des projets à moyen et long terme pour l'exécution des activités relatives aux programmes. Il faudrait également que les projets soient évalués régulièrement et que les ressources soient allouées aux projets ayant les effets les plus marqués, sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés. Le Comité compte que des informations détaillées sur**

³ Voir Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, « Guidelines: quick-impact projects » (lignes directrices sur les projets à effet rapide), numéro de référence 2017.17.

L'évaluation des projets et les enseignements qui en auront été tirés seront présentées dans le prochain projet de budget.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

46. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations selon lesquelles, au 31 décembre 2020, le personnel de la MONUSCO comptait 29,8 % de femmes, alors que l'objectif était de 42 % ; les chiffres se décomposaient comme suit : 25 % des postes D-2 étaient occupés par des femmes ; ce pourcentage s'établissait à 31 % pour les postes D-1, à 33 % pour les postes P-5, à 30 % pour les postes P-4, à 29 % pour les postes P-3, à 35 % pour les postes P-2 et à 29 % pour les postes de la catégorie du Service mobile. Il a également été informé que les femmes étaient plus susceptibles de démissionner de la MONUSCO que les hommes : les données de 2019 concernant les cessations de service montraient que 13 % des effectifs féminins avaient démissionné, contre 3 % des effectifs masculins. Il a aussi appris que des discussions étaient en cours pour trouver les moyens d'attirer un plus grand nombre de femmes qualifiées, y compris au moyen d'activités d'information menées à l'extérieur, et adopter des mesures temporaires spéciales conformément à l'instruction administrative intitulée « Mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes » (ST/AI/2020/5). **Le Comité note la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MONUSCO et compte que celle-ci ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations à ce sujet seront fournies dans les futurs rapports.** Il examinera les questions relatives à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

47. Au paragraphe 24 de sa résolution 74/286, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission. Le Secrétaire général indique que la MONUSCO adopte une approche durable de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités aux homologues nationaux (voir par. 13 et 14 ci-dessus), et qu'il est proposé de transformer quatre postes et emplois de temporaires soumis à recrutement international en postes et emplois temporaires soumis à recrutement national en 2021/22 (A/75/769, sect. V.A et B). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le personnel recruté sur le plan national était considéré comme un élément essentiel et était en mesure de nouer des contacts avec certains interlocuteurs et d'assurer un suivi auprès d'eux, alors même que ceux-ci se refuseraient peut-être à donner des informations sensibles à des membres du personnel recrutés sur le plan international. **Le Comité réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, compte tenu en particulier de la transition et du retrait de la Mission, et compte qu'il sera proposé dans les futurs projets de budget de soumettre à recrutement national un plus grand nombre de postes et d'emplois de temporaire (A/74/737/Add.12, par. 15).** Il formule d'autres observations sur le sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

VI. Conclusion

48. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées au paragraphe 123 du rapport sur l'exécution du budget (A/75/605). **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) ouvre, pour inscription au Compte spécial de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, des crédits supplémentaires d'un montant de 23 839 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, correspondant au montant de l'autorisation d'engagement de dépenses qui a été utilisé mais n'a pas été mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;

b) compte tenu du montant de 1 012 252 800 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 73/315, affecte au financement du déficit pour l'exercice clos le 30 juin 2020 les produits divers chiffrés au total à 15 521 100 dollars (produits des placements : 2 829 100 dollars ; produits divers ou accessoires : 2 206 800 dollars ; annulation d'engagements d'exercices antérieurs : 9 786 400 dollars) et l'écart positif de 698 800 dollars lié aux recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) mette en recouvrement un montant supplémentaire de 8 318 100 dollars, qui représente la différence entre les crédits supplémentaires à ouvrir (23 839 200 dollars) et les produits divers (14 822 300 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que l'écart positif lié aux recettes provenant des contributions du personnel (698 800 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

49. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont énoncées au paragraphe 186 du projet de budget (A/75/769). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 7 929 700 dollars et soient ramenées de 1 054 608 600 dollars à 1 046 678 900 dollars. Il recommande donc que l'Assemblée générale ouvre des crédits de 1 046 678 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.**